

PAIEMENT des EMPLOYÉS du Bureau électoral des indemnités pour travaux supplémentaires effectués pendant l'année 1959.

Le MAIRE demande au Conseil Municipal l'autorisation de faire procéder au mandatement des heures supplémentaires effectuées par MM. DIOMAT Jules et DIOMAT Roger, pendant l'année 1959 et s'élevant respectivement à: 19.649 Fr et 19.782 Fr. Les crédits ont été prévus au Budget supplémentaire de 1960, au chapitre 31 bis: ~~en~~ charges antérieures./.

*Approuvé
P. Denis le 17 Decembre, 1960
P. le Treflet en copie
Le Secrétaire Général*

Le Maire,

Signé: Gabriel MACE.

Signé: P. Bolotte
LE MAIRE. - Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.